

Ambition Climat 2025 Épernay Agglo Champagne

Evaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial

Communauté d'Agglomération d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne





L'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial

L'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) répond au Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016. Sa réalisation est obligatoire pour les Collectivités de plus 50 000 habitants depuis 2016 et pour les Collectivités de plus de 20 000 habitants depuis 2018. Conformément à l'article R 22951 du Code de l'Environnement, le PCAET doit faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours, à 3 ans de sa réalisation.

En respect du Décret du 28 juin 2016, le PCAET doit comporter :

- un diagnostic (état des lieux et potentiels de développement),
- une stratégie,
- un plan d'actions
- et un dispositif de suivi et d'évaluation.

L'évaluation à mi-parcours fait un bilan de l'avancement de l'application des engagements et du plan d'actions, au regard du suivi fait depuis ces 3 dernières années. La visualisation de cet avancement permet un ajustement de la mise en œuvre des actions à mener, du portage et du suivi pour les 3 ans à venir.

Le présent document fait état de cette évaluation pour la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne.

En effet, la Communauté d'Agglomération qui compte près de 47 360 habitants en 2020, a vu son PCAET approuvé en mai 2021.



Table des matières

Introduction : rappel des engagements nationaux et évolutions réglementaires	6
Les engagements à l'échelle nationale	6
Les objectifs de la Région Grand Est : Le SRADDET	7
Les évolutions réglementaires	8
1 Appréciation des dynamiques du territoire.....	9
1.1 Historique des engagements Climat-Air-Energie du territoire	9
1.1.1 Démarche Cit'ergie et Territoire Engagé Transition Ecologique.....	9
1.1.2 Le PCAET Ambition Climat 2025	11
1.2 Les engagements stratégiques du PCAET - Rappels.....	11
1.2.1 La vision du territoire.....	11
1.2.2 Les objectifs chiffrés de la stratégie (issu du rapport stratégique Ambition Climat 2025)	12
2 Les premières tendances.....	17
2.1 Consommation et production d'énergie	18
2.2 Emissions de Gaz à Effet de Serre et stockage carbone.....	20
2.3 Polluants atmosphériques	23
3 Bilan d'avancement du Programme d'actions.....	25
3.1 Les actions phares	25
3.2 Rappel du plan d'action validé en 2021	28
3.3 Bilan d'avancement global du plan d'action.....	33
3.4 Analyse des indicateurs	36
3.4.1 Présentation des indicateurs suivis	36
3.4.2 Bilan du suivi des indicateurs	40
3.5 Bilan d'avancement des actions portées par la Communauté d'Agglomération et la ville d'Epernay	41



3.5.1	Présentation de l'état des lieux Climat-Air-Energie 2023 :	41
3.5.2	Recommandations	43
4	Moyens humains et financiers	44
4.1	Le rôle de la Communauté d'Agglomération d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne	44
4.2	Les porteurs des actions	44
4.3	Les moyens de suivi déployés	46
4.4	Les rencontres et l'animation du portage	48
4.5	Les engagements financiers	48
5	Perspectives suite à l'évaluation à mi-parcours	49
5.1	Bilan de la démarche, freins et blocages	49
5.2	Evolution du programme d'action	50
5.3	Conclusion	54
	Annexe : Présentation du territoire la Communauté d'Agglomération d'Epernay, Coteaux et plaine de Champagne	55



Liste des Tableaux

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des objectifs nationaux à date de décembre 2023 (Source : d’après AMORCE).....	6
Tableau 2 : Objectifs du SRADDET Grand Est.....	7
Tableau 3 : Objectifs 2025, 2030 et 2050 - énergie	12
Tableau 4 : Objectifs 2025, 2030 et 2050 - Gaz à Effets de Serre et stockage du Carbone.....	13
Tableau 5 : Objectifs, 2030 et 2050 - polluants atmosphériques.....	14
Tableau 6 : objectifs de densification.....	16
Tableau 7 : rappel du plan d’action 2021.....	32
Tableau 8 : Avancement des actions, juin 2024.....	33
Tableau 9 : taux de remplissage des indicateurs	36
Tableau 10 : avancement des indicateurs numériques.....	37
Tableau 11 : Bilan d’avancement des indicateurs Oui/Non complétés ...	39
Tableau 12 : Liste des acteurs porteurs des actions du PCAET	45
Tableau 13 : Structure du nouveau plan d’action	52
Tableau 14 : analyse AFOM du territoire	57

Liste des Figures

Figure 1 : Niveau du Label Climat Air Energie - Programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique	10
Figure 2 : Trajectoire Climat Air Energie 2018-2050 - énergie.....	12
Figure 3 : Trajectoire Climat Air Energie 2018-2050 - Gaz à Effets de Serre et stockage du Carbone	13

Figure 4 : Trajectoire Climat Air Energie 2018-2050 - polluants atmosphériques.....	14
Figure 5 : évolutions réelles et stratégiques des consommations et production d’énergie (source : Observatoire Climat-Air-Energie Grand Est)	18
Figure 6 : Graphique des évolutions réelles et stratégiques des émissions de GES et stockage carbone (source : Observatoire Climat-Air-Energie Grand Est)	20
Figure 7 : Graphique des évolutions réelles et stratégiques des émissions de polluants (source : Observatoire Climat-Air-Energie Grand Est).....	23
Figure 10 : Outils de communication.....	25
Figure 11 : Plantation participative microforêt 14 décembre 2020 - @Ville d'Epernay (source : dossier d'Epernay concours national des villes et villages fleuris 2021).....	26
Figure 12 : photos extraites du rapport du délégataire 2022	26
Figure 13 : Avancement des actions - juin 2024	33
Figure 14 : Le score d’état des lieux 2023 démarche Territoire Engagé dans la Transition Ecologique - Climat Air Energie	41
Figure 15 : Comparaison ancien cycle 2019 et le nouveau cycle de 2023	42
Figure 16 : illustration des pages accessibles de la plateforme Ambition climat (profil administrateur)	47
Figure 17 : Le territoire de la Communauté d’Agglomération d’Epernay, Coteaux et plaine de Champagne.....	55
Figure 18 : évolution de la population depuis 1968 de la CA d’Epernay (donnés Insee)	56



Introduction : rappel des engagements nationaux et évolutions réglementaires

De nombreux engagements nationaux et internationaux ont été pris depuis plus de 30 ans (Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques adoptés à Rio de Janeiro en 1992, Protocole de Kyoto signé en 1997...) L'urgence climatique impose aujourd'hui de limiter le réchauffement à +2°C par rapport à l'ère préindustrielle, avec un objectif de +1,5°C avec l'Accord de Paris signé en 2015.

Les engagements à l'échelle nationale

En France, les différents engagements pris au fur et à mesure permettent de préciser les objectifs sur les émissions gaz à effet de serre, les consommations d'énergie, les productions d'énergie renouvelable et la qualité de l'air.

Suite aux différentes évolutions législatives, les engagements pris par la France aujourd'hui sont les suivants :

	2020	2023	2028	2030	2035	2050	Situation pour l'année 2022
Réduction des émissions de GES /1990	-20%	-14%	-30%	-55%		Neutralité carbone	-25% (403,8 Mt de CO2)
Réduction de la consommation d'énergie primaire fossile /2012		-20%	-35%	-40%			-22%
Réduction de la consommation d'énergie finale /2012		-7%	-16,5%	-20%		-50%	-4%
Part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale	23%			33% au moins*			20,7% (348 TWh)
Livraison d'énergies renouvelables et de récupération par les réseaux de chaleur et de froid /2012				x 5			x 1,7

* Objectif décliné en : 38% d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur, 40% dans la production d'électricité, 15% dans la consommation finale de carburant.

Légende :

Objectifs nationaux inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (2016) - en bleu,

Objectifs européens avec Fit for 55% et nationaux avec le Plan France Verte et avec la futur Loi Finance Climat, le futur Plan Pluriannuel de l'Energie et la future SNBC prévus pour 2024 - en violet

Mis à jour dans la loi énergie-climat (2019) - en rouge,

Déclinés dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (2020) - en vert,

Situation pour l'année 2022, en noir.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des objectifs nationaux à date de décembre 2023 (Source : d'après AMORCE)



Une nouvelle Loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) est attendue (initialement prévue pour 2023), qui doit guider la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et la nouvelle Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC3) pour les 5 années à venir.

La France est aujourd'hui encore loin de la trajectoire de réduction de 40% des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990 et devra accélérer cette réduction.

Les objectifs de la Région Grand Est : Le SRADDET

Au niveau régional, à travers son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), la Région Grand Est a des objectifs plus ambitieux qu'à l'échelle nationale. Le SRADDET de la Région Grand Est a été adopté le 22 novembre 2019.

Les objectifs régionaux du SRADDET Grand Est sont les suivants :

Nature de l'objectif	Horizon 2030	Horizon 2050
Consommation énergétique finale (réduction par rapport à 2012)	-29%	-55%
Consommation en énergie fossile (réduction par rapport à 2012)	-46%	-90%
Part de la consommation d'énergie finale couverte par les énergies renouvelables et de récupération	41%	100%
Emissions de gaz à effet de serre (réduction par rapport à 1990)	-54%	-77%
Réhabilitation du parc résidentiel		100%
Respecter les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé sur la concentration en particules fines et ultrafines		20 µg/m3 en moyenne annuelle pour les PM10, au lieu de 40 dans la réglementation française
Emissions de polluants SO2 (réduction par rapport à 2005)	-84%	-95%
Emissions de polluants : Nox (réduction par rapport à 2005)	-72%	-82%
Emissions de polluants : NH3 (réduction par rapport à 2005)	-14%	-23%
Emissions de polluants : PM2,5 (réduction par rapport à 2005)	-56%	-81%
Emissions de polluants : COVNM (réduction par rapport à 2005)	-56%	-71%

Tableau 2 : Objectifs du SRADDET Grand Est



Les évolutions réglementaires

Depuis la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui a abouti au décret relatif aux exigences sur les PCAET et depuis ces trois dernières années, il n'y a pas eu d'évolution réglementaire concernant les PCAET et qui pourrait concerner la Collectivité de la CA d'Epernay.

En revanche des évolutions sont apparues dans les exigences auprès des territoires, avec notamment l'objectif national du Zéro Artificialisation des Sols d'ici 2050 défini par la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021 et plus récemment l'obligation pour les communes d'élaborer des zones d'accélération de développement des énergies renouvelables, introduite par la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023.

Ces éléments sont à intégrer dans la suite du PCAET pour les années à venir.



1 Appréciation des dynamiques du territoire

1.1 Historique des engagements Climat-Air-Energie du territoire

Le territoire témoigne d'un certain dynamisme et d'une volonté à s'engager dans différents programmes pour s'approprier les enjeux du changement climatique, d'y lutter et de s'y adapter.

- La Commune d'Epernay, avec le Pays d'Epernay Terres de Champagne et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims sont entrés de la démarche **Territoire à Energie Positive** et a été labellisée TEPOS en 2017.
- La Ville d'Epernay a été la première Collectivité en Champagne-Ardenne à avoir initié un **Agenda 21** dès 2008.
- La ville s'est engagée avec l'Agglomération dans l'**Appel à projet Ville respirable** en 2015.
- La Ville d'Epernay et la CA d'Epernay se sont engagées dans la **démarche Cit'ergie** en 2019.
- Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims s'était engagé dans la réalisation d'un **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** pour la période 2008-2015.
- De même, le Pays d'Epernay Terres de Champagne s'était engagé dans un PCET pour la période 2011-2014.

1.1.1 Démarche Cit'ergie et Territoire Engagé Transition Ecologique



A l'échelle de la CA d'Epernay, la Collectivité s'est engagée dans la Démarche Cit'ergie en 2018 (appelée Programme Territoire Engagé Transition Ecologique depuis 2021) et a été reconnue Cap Cit'ergie entre 2019 et 2022.

Ce Programme permet de définir et de mettre en place une stratégie d'amélioration continue pour la transition écologique. L'engagement des Collectivités (Communes et Intercommunalités) est volontaire et pousse à la réalisation d'actions ambitieuses. La démarche se décompose en 2 grandes parties :

- une première phase d'état des lieux faisant le constat des actions réalisées les 3 dernières années. Le bilan des actions est mis en comparaison à un référentiel d'actions thématique pour établir un score, selon les compétences des Collectivités. Suite à cet état des lieux, un plan d'action est élaboré, se composant d'actions concrètes à mettre en place pour les 3 années à venir.
- une deuxième phase sur trois ans qui correspond à la mise en place du plan d'action.



L'état des lieux est mesuré avec score établi par rapport à un référentiel de 1 111 actions sur les thématiques du climat, de l'air et de l'énergie. Le score a pour vocation à augmenter au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions. Sur un total de 100% des points, 5 paliers sont établis correspondant aux 5 niveaux de labellisation possible :



Figure 1 : Niveau du Label Climat Air Energie - Programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

La démarche d'évaluation constitue l'une des bases de l'évaluation à mi-parcours du PCAET, notamment avec l'état des lieux de l'engagement et la constitution d'un plan d'action Climat-Air-Energie. La Démarche Territoire Engagé constitue globalement les actions portées directement par la CA d'Epernay, parmi les actions du PCAET.

L'engagement en 2023 dans la démarche s'est fait de manière mutualisée entre la Ville d'Epernay et la CA d'Epernay.



Evaluation à mi-parcours du PCAET

1.1.2 Le PCAET Ambition Climat 2025

La CA d'Epernay est engagée dans son Plan Climat depuis mai 2021, rendu visible sous l'appellation « Ambition Climat 2025 ». Ce plan engage les Collectivités (avec les communes), les partenaires institutionnels (Chambres Consulaires, Région, Département, ADEME Grand Est, Atmo Grand Est...), les acteurs économiques du territoire et les habitants. La liste des organismes engagés s'est fortement développée depuis le lancement.

La stratégie du PCAET est décliné en 7 principes directeurs et en 30 actions :

- Axe 1 : Economie circulaire
- Axe 2 : Nouvelles énergies
- Axe 3 : Logements
- Axe 4 : Mobilité
- Axe 5 : Adaptation au changement climatique
- Axe 6 : Mobilisation du territoire
- Axe 7 : Collectivités exemplaires



Les engagements du PCAET vont être amplement détaillés dans la suite du rapport.

De nombreuses actions de coopération, de sensibilisation et de communication ont été réalisées sur les territoires et par les Collectivités voisines.

1.2 Les engagements stratégiques du PCAET - Rappels

1.2.1 La vision du territoire

La CA d'Epernay a fixé son ambition climat à l'horizon 2025 en s'inscrivant dans la trajectoire de neutralité carbone visée par la France en 2050, pour répondre à l'urgence de lutter contre le changement climatique.

Le premier objectif d'« Ambition Climat 2025 » est de mobiliser tous les acteurs du territoire, en particulier les communes. Si les nouvelles technologies pourront aider à l'avenir, il est nécessaire d'enclencher le mouvement dans l'immédiat avec les connaissances actuelles.

1.2.2 Les objectifs chiffrés de la stratégie (issu du rapport stratégique Ambition Climat 2025)

1.2.2.1 Objectifs de consommation et production d'énergie :

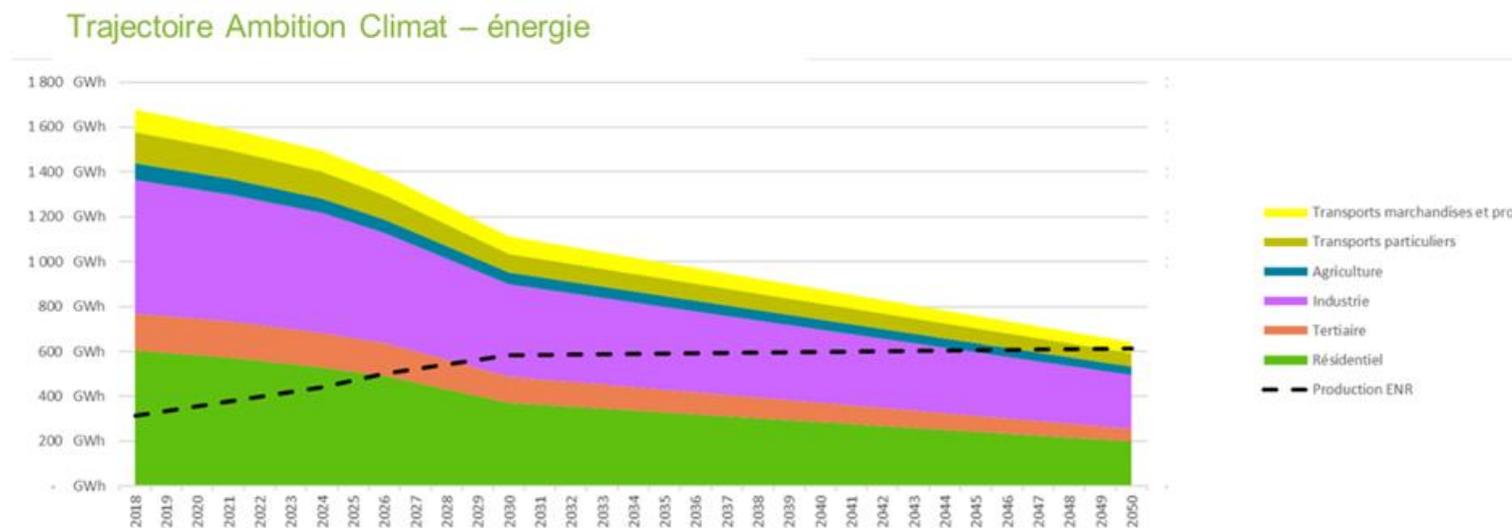


Figure 2 : Trajectoire Climat Air Energie 2018-2050 - énergie

		Consommation d'énergie	Production d'énergie
2016	Réalisé	Consommation de 1 727 GWh/an	Production d'ENR = 18,6% de la consommation d'énergie
2025	Objectif	- 16,6%	Production d'ENR = 33% de la consommation d'énergie
2030		- 36%	Production d'ENR = 52% de la consommation d'énergie
2050		Un territoire à énergie positive : production = consommation	

Tableau 3 : Objectifs 2025, 2030 et 2050 - énergie

Source des données : ATMO Grand Est unité MWh année 2016 Invent'air Version 2018

1.2.2.2 Objectifs d'émissions de gaz à effet de serre et de stockage carbone

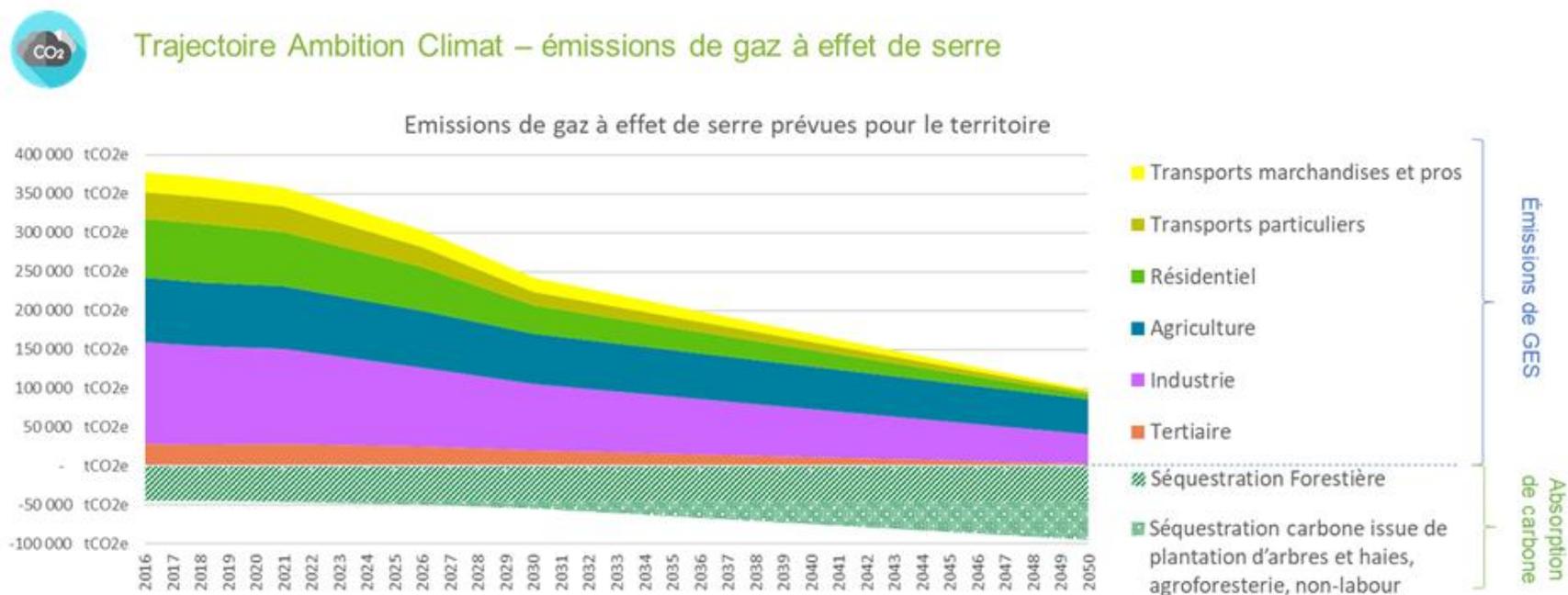


Figure 3 : Trajectoire Climat Air Energie 2018-2050 - Gaz à Effets de Serre et stockage du Carbone

		Emissions de GES	Séquestration du carbone
2016	Réalisé	Emissions de GES : 391 ktCO2eq	Séquestration = 11 % des émissions
2025	Objectif	- 17%	Séquestration = 15% des émissions
2030		- 38%	Séquestration = 23% des émissions
2050		Un territoire neutre en carbone : séquestration = émissions restante	

Tableau 4 : Objectifs 2025, 2030 et 2050 - Gaz à Effets de Serre et stockage du Carbone

Source des données : ATMO Grand Est unité MWh année 2016 Invent'air Version 2018



1.2.2.3 Objectifs de qualité de l'air

Stratégie de la qualité de l'air Ambition Climat 2025

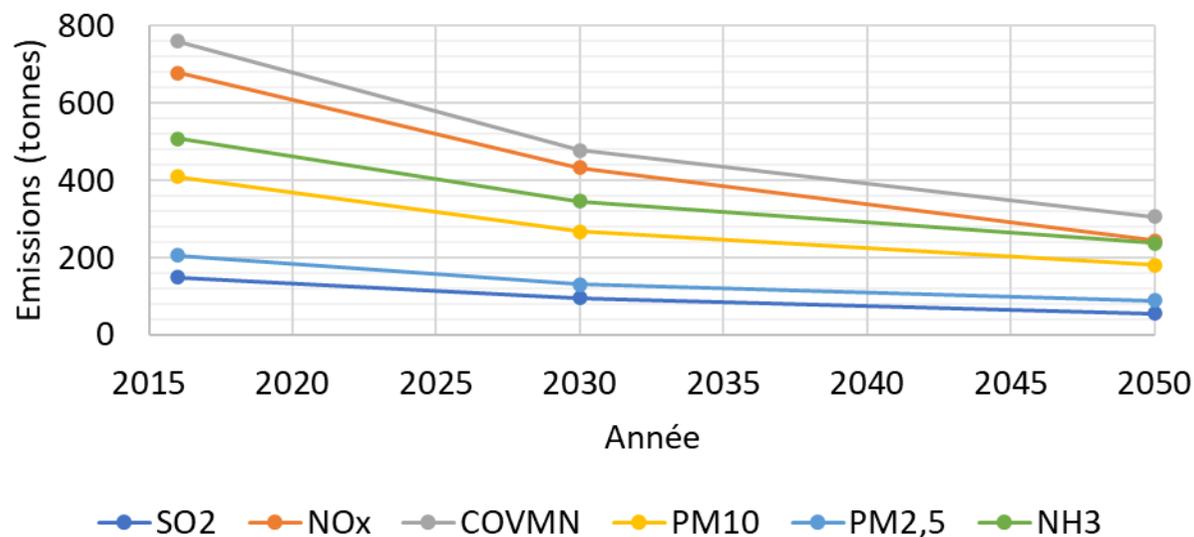


Figure 4 : Trajectoire Climat Air Energie 2018-2050 - polluants atmosphériques

(En tonnes)		SO2	NOx	COVMN	PM10	PM2,5	NH3
2016	Réalisé	148	678	759	409	206	507
2030	Objectif	95	432	477	268	131	346
2050		55	244	306	181	89	238

Tableau 5 : Objectifs, 2030 et 2050 - polluants atmosphériques

Source : ATMO Grand Est année 2016 Invent'air Version 2018



1.2.2.4 Objectifs de lutte et d'adaptation face au changement climatique

Les enjeux de la stratégie :

- D'ici la fin du siècle, le territoire verra sa température moyenne sur l'année augmenter entre 1,4 et 4,4°C. En été, cette augmentation pourrait aller de 3,8 à 6,3°C (en fonction des scénarios climatiques)
- Le cycle des précipitations est amené à se modifier : plus de précipitations en hiver et moins en été et automne. Les sécheresses s'accroîtront : il pourrait y avoir 17 jours de sécheresse supplémentaires en été et en automne d'ici la fin du siècle, soit 76 jours de sécheresse au total sur ces 6 mois de l'année.

Objectif global de la stratégie : **Anticiper les conséquences du changement climatique pour réduire la vulnérabilité du territoire face aux aléas climatiques, se préparer aux périodes de sécheresses et de canicules, pour éviter les besoins d'eau et les besoins de froid (accentués sur ces périodes)**

Les principes stratégiques :

- La végétalisation des communes et des zones agricoles permettra de protéger les sols, la biodiversité et la qualité de l'air ;
- La préservation des zones naturelles et la création de zones végétalisées permettra de lutter contre les îlots de chaleur.

Objectifs et gains visés par le plan d'action d'ici 2025 :

- 100 000 arbres plantés en 2025

C'est l'équivalent de 300 km linéaires de haies (soit 15% de la surface de culture bordée par des haies), ou de moins de 2 plantations par hectare (Epernay Agglo Champagne = 588 km²)



- Les Objectifs de préservation des zones non artificialisées la Stratégie Climat d’Epernay Agglo Champagne s’inscrivent dans les objectifs du SCOT d’Epernay et sa Région (approuvé en octobre 2019 Les objectifs du SCOT sont :

Objectif moyen minimum brut de logements à l’hectare selon l’armature territoriale

	Estimation du besoin en logements	Surface de consommation foncière (en ha)	Nombre de logements à l’ha
Ville centre	1 820	0	35/25
Zone agglomérée	490	6	25/20
Villes relais	490	13	25/20
Pôles émergents	60	2	20/16
Vallée de la Marne	545	17	20/16
Bourgs et villages	525	22	16/12

Tableau 6 : objectifs de densification

- L’analyse de la vulnérabilité face au changement climatique et les objectifs stratégiques avaient été jugés lacunaires dans la version de 2021 par l’évaluation environnementale et les avis de la MRAe et de la Région. En réponse à cela, une étude complémentaire a été réalisée en 2023 sur le diagnostic de la vulnérabilité face au changement climatique mais la stratégie et le plan d’action n’ont pas été modifiés.



2 Les premières tendances

5 grandes familles d'indicateurs énergie-climat sont intéressantes à suivre dans le sur le territoire :

- Consommation d'énergie (en GWh/an)
- Production d'énergie (en GWh/an)
- Emissions de Gaz à Effet de Serre (en ktCO₂eq/an)
- Séquestration du carbone (en ktCO₂eq/an)
- Les 6 polluants (en tonne/an) : le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), les composés organiques volatiles non méthanique (COVNM), les particules fines de diamètre inférieur à 10 µm (PM₁₀), les particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM_{2,5}) et l'ammoniac (NH₃)

Tous ces indicateurs sont donnés à l'échelle régionale par l'Observatoire climat-air-énergie Grand Est, sur la base des données Atmo Grand Est¹. A noter que les données disponibles ont un décalage de 2 ans dans le temps. Les données disponibles au moment de l'évaluation à mi-parcours (fin 2023) remontent à 2020 et 2021. En reprenant les données de 2016 (base du diagnostic du PCAET), la stratégie et les données réelles pour les années 2020 et 2021, les graphiques suivants sont obtenus.

¹ Source de données : Observatoire climat air énergie Grand Est : <https://observatoire.atmo-grandest.eu/tableau-de-bord-des-territoires-infos/>



2.1 Consommation et production d'énergie

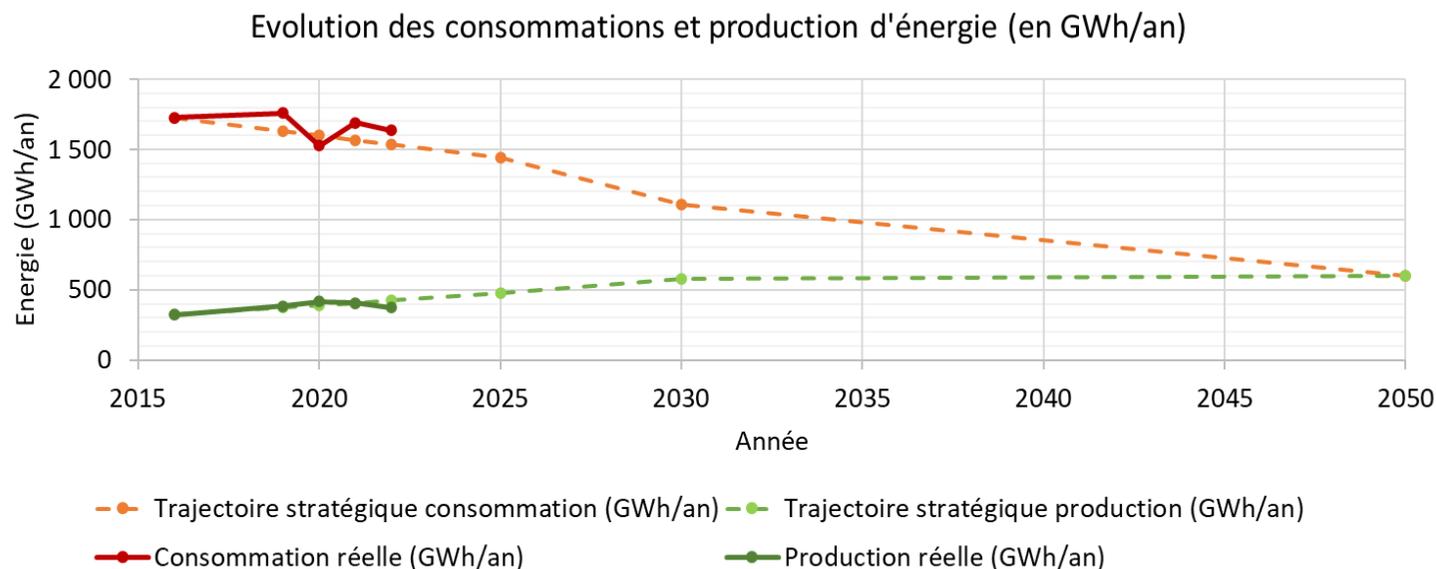


Figure 5 : évolutions réelles et stratégiques des consommations et production d'énergie (source : Observatoire Climat-Air-Energie Grand Est)

Consommation d'énergie		Production d'énergie
2016	Consommation de 1 727 GWh/an	Production d'ENR = 18,6% de la consommation d'énergie
2019	Consommation réelle de 1 758 GWh/an (augmentation de 2% par rapport à 2016)	Production réelle de 383 GWh/an (soit 22% de la consommation)
2020	Consommation réelle de 1 527 GWh/an (baisse de 12% par rapport à 2016)	Production réelle de 416 GWh/an (soit 27% de la consommation)
2021	Consommation réelle de 1 691 GWh/an (baisse de 2% par rapport à 2016)	Production réelle de 404 GWh/an (soit 24% de la consommation)
2022	Consommation réelle de 1 637 GWh/an (baisse de 5% par rapport à 2016)	Production réelle de 373 GWh/an (soit 23% de la consommation)
Objectifs stratégiques :		
2025	Consommation d'énergie réduite de 16,6%	Production d'ENR = 33% de la consommation d'énergie
2030	Consommation d'énergie réduite de 36%	Production d'ENR = 52% de la consommation d'énergie
2050	Un territoire à énergie positive : production = consommation	



Les consommations d'énergie suivent une baisse certaine depuis 2016 (avec une légère augmentation en 2019) mais elles restent un peu au-dessus de la trajectoire de la stratégie. Il est observé une baisse vraiment significative et ponctuelle pour l'année 2020 où la valeur passe en-dessous de la trajectoire souhaitée, ce qui s'explique très probablement par le contexte de la crise sanitaire. En effet, il a été observé une baisse générale des consommations d'énergie à l'échelle nationale du fait de la baisse significative des activités. **Les consommations ont baissé de 12% entre 2016 et 2022**, ce qui suit globalement la stratégie. Mise à part l'année 2019, les consommations sont donc bien en diminution.

Les productions d'énergie suivent les objectifs de la stratégie, avec une **production qui a augmenté de 16% entre 2016 et 2022**.



Une évolution à peu près conforme à la trajectoire souhaitée

2.2 Emissions de Gaz à Effet de Serre et stockage carbone

Trajectoire des émissions de GES et stockage carbone

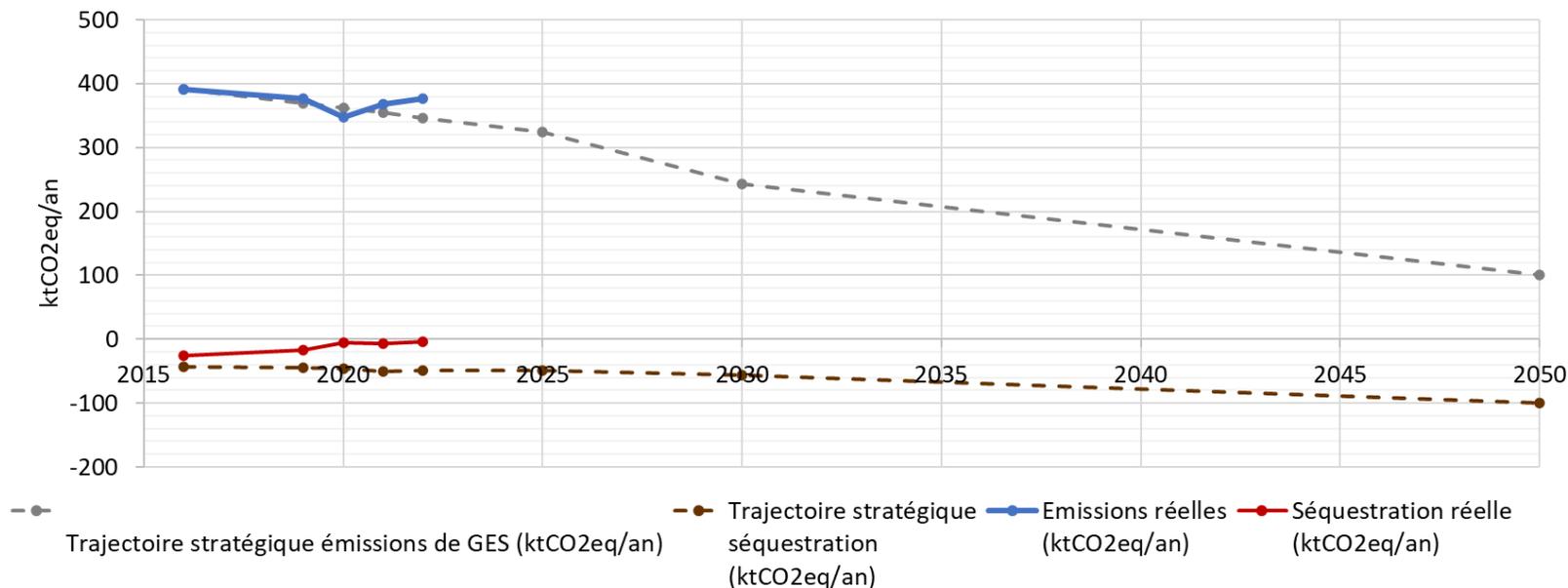


Figure 6 : Graphique des évolutions réelles et stratégiques des émissions de GES et stockage carbone (source : Observatoire Climat-Air-Energie Grand Est)

	Emissions de GES	Séquestration du carbone
2016	Emissions de GES : 391 ktCO2eq/an	Séquestration = 11 % des émissions
2019	Emissions réelles de 376 ktCO2eq/an (baisse de 4% par rapport à 2016)	Séquestration de - 17 ktCO2eq/an soit 12 % des émissions
2020	Emissions réelles de 348 ktCO2eq/an (baisse de 11% par rapport à 2016)	Séquestration de - 4,9 ktCO2eq/an soit 1,4 % des émissions
2021	Emissions réelles de 368 ktCO2eq/an (baisse de 6% par rapport à 2016)	Séquestration de -6,7 ktCO2eq/an soit 1,8 % des émissions
2022	Emissions réelles de 377 ktCO2eq/an (baisse de 4% par rapport à 2016)	Séquestration de -4,6 ktCO2eq/an soit 1,2 % des émissions
Objectifs stratégiques :		
2025	- 17%	Séquestration = 15% des émissions
2030	- 38%	Séquestration = 23% des émissions
2050	Un territoire neutre en carbone : séquestration = émissions restante	



Emissions de GES :

Les émissions de GES sont globalement à la baisse entre 2016 et 2022, mais cette baisse n'est pas aussi rapide que la trajectoire souhaitée. En effet, les émissions ont bien baissé entre 2016 et 2019 selon la trajectoire de la stratégie, puis les émissions ont beaucoup baissé en 2020 avec la crise sanitaire. Les émissions en 2021 et 2022 ont repris ensuite les niveaux de 2019. **Les émissions de GES ont donc baissé de -4% entre 2016 et 2022.** La tendance des émissions réelles semble se dissocier de la trajectoire souhaitée, même si on observe une légère baisse. La baisse des émissions attendue en 2025 est de -17% par rapport à 2016.



GES :

Une évolution à la baisse
mais qui s'éloigne de la
stratégie souhaitée

Stockage carbone :

Pour les années 2019 et 2020, les données de l'Observatoire Climat-Air-Energie Grand Est indiquent en revanche un **déstockage du carbone**. En effet, depuis les années 2010 l'Observatoire indique une décroissance du stockage carbone avec même un effet de relargage entre les années 2018 et 2020.

Un changement de méthode a été effectué en 2023 sur les estimations 2020, pour inclure notamment l'état sanitaire des forêts (crise des scolytes en 2018) et les feux de forêts). A noter qu'au niveau national cette tendance s'observe aussi. Les espaces naturels et de manière générales les puits de carbones naturels sont de moins en moins en capacité à stocker, du fait de leur dégradation (sécheresses, incendies, érosion, maladies, fragilisation des milieux...).

Il est essentiel d'amplifier les actions de stockage de carbone, notamment par la végétalisation du territoire.



Stockage :

Une évolution **contraire** à la trajectoire souhaitée

2.3 Polluants atmosphériques

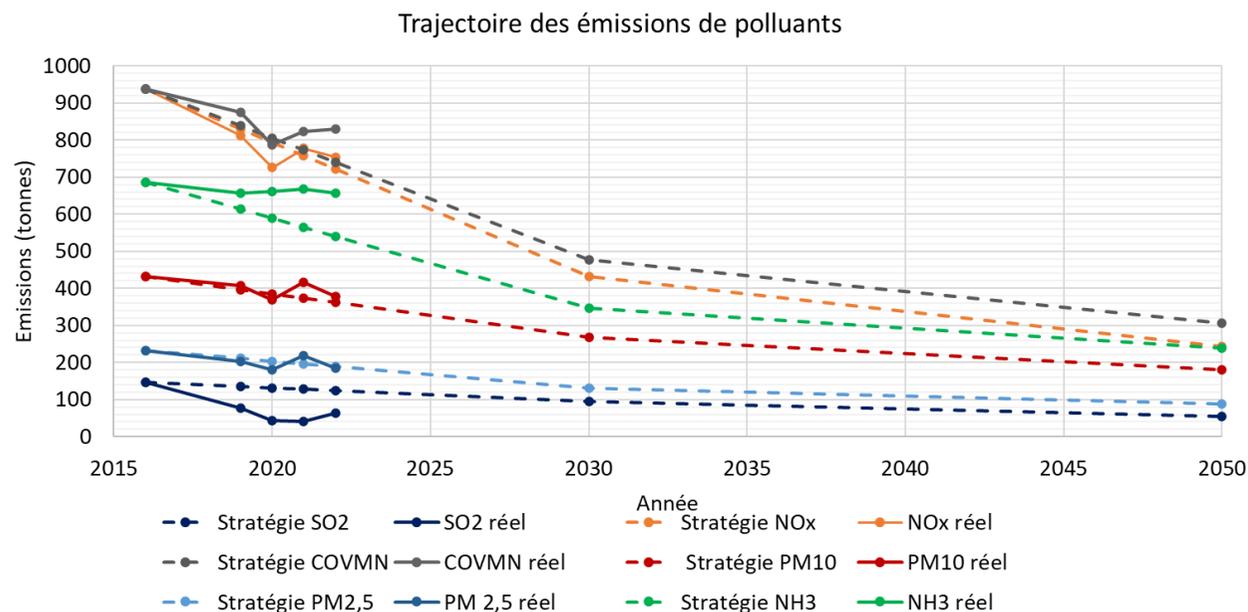


Figure 7 : Graphique des évolutions réelles et stratégiques des émissions de polluants (source : Observatoire Climat-Air-Energie Grand Est)

(En tonnes)	SO ₂	NO _x	COVMN	PM10	PM2,5	NH ₃
2016	146	938	937	432	233	687
2019	78	812	874	408	203	657
2020	43	726	787	368	180	661
2021	40	777	823	417	218	668
2022	63	754	829	377	184	657
Objectifs stratégiques :						
2030	95	432	477	268	131	346
2050	55	244	306	181	89	238

Dans l'ensemble, tous les polluants ont des émissions qui ont baissé entre 2016 et 2022. On observe une baisse plus significative des émissions en 2020 pour tous les polluants à l'exception des émissions d'ammoniac (NH_3), notamment du fait de la crise sanitaire pour laquelle les activités polluantes ont globalement baissé à l'exception de l'agriculture.

Les émissions de NO_x , de PM_{10} et de $\text{PM}_{2,5}$ suivent globalement les trajectoires souhaitées avec respectivement -20%, -13% et -21% entre 2016 et 2022. Les émissions de SO_2 sont bien en-deçà de la trajectoire, avec une baisse de 57% entre 2016 et 2022, alors que la baisse est attendue à 35% pour 2030. Les émissions de COVNM sont à la baisse mais elles ne diminuent pas aussi vite que souhaité, avec une baisse de 12% entre 2016 et 2022 alors qu'elle est souhaitée à 50% en 2030. L'ammoniac ne baisse que très légèrement entre 2016 et 2020 (-4% entre 2016 et 2022) et semble bien loin des objectifs de la stratégie (-50% attendu en 2030). Pour l'ammoniac, on retrouve cette tendance de stagnation à l'échelle nationale.



Polluants:

Une évolution variable
selon les polluants

Un point d'attention à noter : les données de l'Observatoire ont quelque peu été modifiées pour les années antérieures à 2020, dont l'année 2016. Il arrive effectivement que les données soient corrigées à posteriori. Les nouvelles données pour l'année 2016 sont assez proches de celles anciennes et ne change pas les objectifs à viser par la stratégie, à l'exception de :

- L'ammoniac NH_3 (en vert sur le graphique) dont les valeurs pour 2016 ont été réhaussées de 36 %
- Dioxydes d'azote NO_x (en orange sur le graphique) dont les valeurs pour 2016 ont été réhaussées de 38 %
- Des composés organiques volatiles non méthaniques COVNM (en gris sur le graphique) dont les valeurs ont été réhaussées de 23%.

Les autres polluants ne sont que très faiblement impactés. Les objectifs pour les années 2030 et 2050 étant relativement ambitieux, le changement dans l'année de référence ne change pas fondamentalement la stratégie.

Les chiffres sont ici présentés avec les corrections.

Autre remarque indicative : pour les consommations d'énergie et les émissions de GES et de polluants, l'année 2020 qui correspond à la crise sanitaire est l'année la plus exemplaire au regard des objectifs de la stratégie.

3 Bilan d'avancement du Programme d'actions

3.1 Les actions phares

Témoin de la volonté de s'engager dans la Transition Ecologique et d'une « mise en mouvement » du territoire, certaines actions ambitieuses ressortent comme des actions phares du territoire.

- Sous le label Ambition Climat 2025, la CA d'Epernay anime un **Club Climat autour du PCAET** avec une charte d'engagement (2023), des rencontres semestrielles avec les membres du Club Climat, une plateforme de suivi et de communication des actions du Plan d'actions et des lettres d'information Climat. Le Club climat compte aujourd'hui près d'une cinquantaine de membres.

A cela s'ajoute des évènements sur la thématique de l'environnement et du climat avec l'évènement annuel du Forum Ambition Climat sur une semaine, destiné au grand public et aux scolaires.



Figure 8 : Outils de communication

- Lancement d'un **plan de plantation d'arbres et de haies** sur le territoire, avec un objectif de **100 000 arbres plantés en 2025** :

Le bilan de cette action s'établit en mars 2024 à 77 396 arbres plantés. Cette démarche fait partie du plan de végétalisation du territoire (n°21) d'Ambition Climat 2025. Cette action est portée par l'Agglomération avec comme partenaire la Chambre d'Agriculture, le PNR de la Montagne de Reims, la Ville d'Epernay (objectif de 20 000 arbres dans le secteur de la ville), le CIVC et la mission UNESCO.

La CA d'Epernay a notamment planté 6 000 arbres pour protéger ses points de captage d'eau.

La Ville d'Epernay a de son côté planté une micro-forêt urbaine de 500 m² en décembre 2020.



Figure 9 : Plantation participative microforêt 14 décembre 2020 - @Ville d'Epernay (source : dossier d'Epernay concours national des villes et villages fleuris 2021)

- En termes de mobilité, la CA d'Epernay qui est autorité organisatrice de la mobilité (AOM) dispose du réseau de **bus Mouvéo**, (géré par le délégataire RATP Dev). 3 types de service sont proposés :
 - Les lignes régulières réalisées en bus qui comptent 10 lignes
 - Le Transport à la Demande (TAD) réalisé en minibus et VL qui compte 11 lignes
 - Le service Mobilibus pour les personnes à mobilité réduite, réalisé en véhicule léger aménagé.



Figure 10 : photos extraites du rapport du délégataire 2022

Le service se développe dans l'idée de combler les besoins importants de mobilité dans le secteur d'Epernay pour les lignes régulières et sur l'ensemble du territoire pour le service TAD. Le service se développe également en devenant de plus en plus inclusif notamment pour les personnes à mobilité réduite.

La CA d'Epernay a également réalisé avec la CC Grande Vallée et la CC Paysage de la Champagne un **schéma directeur cyclable** en 2021. Ce schéma fait l'état des lieux de la mobilité à vélo sur l'ensemble du territoire et définit les actions à menées pour le développement de la pratique du vélo, avec des aménagements de jalonnement, de chaudières, bandes et pistes cyclables, voies vertes ou zones 30... que ce soit dans les villes-pôles comme Epernay ou Blancs-Coteaux ou pour faire la liaison entre les centres ruraux.



La ville d'Epernay met également à disposition depuis 2017 un service de 4 voitures électriques en autopartage et la CA d'Epernay met en place une aide financière au covoiturage avec la mise en place de la plateforme Klaxit.

- La ville d'Epernay et la CA d'Epernay Coteaux et Plaine de Champagne a mis en place **deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat** :
 - une OPAH intercommunale portant sur les 47 communes (période 2023-2028)
 - une OPAH Renouvellement urbain multisites OPAH-RU (centres d'Avize, de Blancs-Coteaux (Vertus), du Mesnil sur Oger, et sur le centre-ville d'Epernay (période 2020-2025))

Les habitants concernés disposent d'un programme de rénovation avec des conseils gratuits, des aides aux travaux (dont une participation des Collectivités) et d'un suivi dans l'avancée des travaux.

La Ville d'Epernay a également lancé des **opérations d'aménagement d'ampleur** avec :

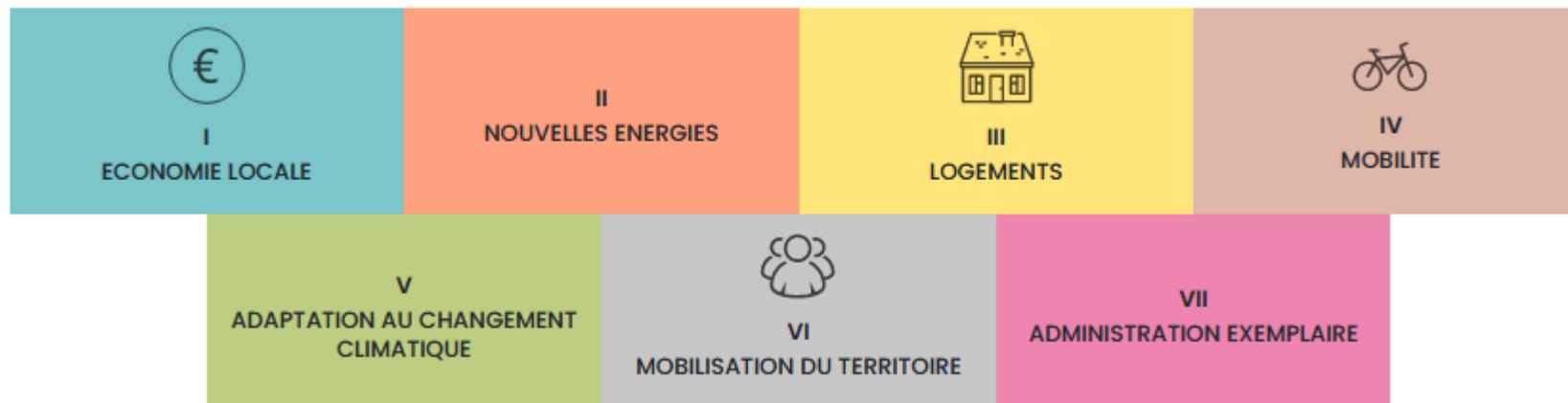
- Projet Berge de Marne comprenant l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal, futur écoquartier ;
- Réaménagement du Jard ;
- Aménagement de l'esplanade Charles-De-Gaulle ;
- Création de la coulée verte avec ouverture du cours d'eau du Cubry (en lien avec le projet Berge de Marne) ;
- Construction de l'écoquartier Rosemont.



3.2 Rappel du plan d'action validé en 2021

Le plan d'action initial comportait 32 actions, 94 sous-actions, 43 indicateurs définis et suivis.

Il s'organisait en 7 thématiques



Les tableaux pages suivantes reprennent la liste des actions et sous-actions.



Axe	Numéro de l'action	Action	Sous-action
ECONOMIE LOCALE	1	Développer une économie circulaire	Pérenniser le programme EPSYVIN
			Inciter les entreprises à mettre en place des systèmes de récupération de la chaleur fatale
			Mutualiser les équipements d'énergie
			Recenser les besoins en transport pour les mutualiser
			Encourager l'achat d'énergie verte sur le territoire
	2	Mettre en œuvre le plan carbone de la filière viti-vinicole	NC
	3	Développer la mobilité touristique durable	Développement des circuits pédestres et cyclotouristiques
			Développement de l'itinérance équestre et fluvestre
			Optimisation des déplacements touristiques individuels
		Favoriser les mobilités actives pour les camping caristes visitant Epernay	Aménager une passerelle pour les mobilités douces vers l'aire de camping caristes
			Mettre en place un service de location de vélos dans les aires de camping caristes
			Créer une aire d'accueil
			Accompagnement des professionnels dans une démarche écoresponsable
	4	Accompagner les pratiques agricoles durables	Développement des liens entre tourisme et bioéconomie
			Mettre en place des bancs d'essais moteur des engins agricoles
			Mettre en place des échanges de bonnes pratiques entre agriculteurs
			Favoriser les pratiques agricoles préservant les ressources
			Développer des cultures adaptées au climat futur
	5	Gérer durablement les forêts	Décliner la charte du PNR de la Montagne de Reims pour diffuser des bonnes pratiques de gestion durable des forêts
			Développer la filière bois sur le territoire
	6	Pérenniser et favoriser l'installation des commerces dans les centres-villes et centres-bourgs	Participer à l'Action Cœur de ville
Pérenniser et favoriser l'installation des commerces dans les centres-bourgs d'Epernay Agglo Champagne			



Axe	Numéro de l'action	Action	Sous-action
NOUVELLES ENERGIES	7	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur chauffage urbain	Elaborer le schéma directeur de chauffage urbain Mettre en œuvre le schéma directeur de chauffage urbain
	8	Inciter au développement des énergies renouvelables	Expérimenter des puits canadiens dans les caves
			Informier et inciter les acteurs du territoire identifiés à développer des énergies renouvelables
			Faire émerger des projets citoyens sur les énergies renouvelables
			Développer des unités de méthanisation
			Développer les énergies renouvelables dans les zones d'activités
			Valoriser le gaz produit à la station de traitement des eaux de Mardeuil
	9	Développer l'énergie solaire sur le territoire	Envisager un déploiement cohérent des nouvelles motorisations
			Faire connaître l'équipement en adaptateurs de carburant E85
Identifier les surfaces adaptées à l'installation de panneaux solaires			
LOGEMENTS	10	Soutenir la Maison de l'Habitat dans ses actions	Sensibiliser et former les communes sur les contraintes urbanistiques et patrimoniales Faire connaître les actions de la Maison de l'Habitat par la communication Faire perdurer le conseil fourni par la Maison de l'Habitat
	11	Accompagner la rénovation des logements du territoire	Déployer l'OPAH-RU "Cœur de ville"
			Déployer un dispositif de type OPAH sur le reste de l'agglomération
			Elagir les aides aux propriétaires dépassant les seuils de l'ANAH
			Accompagner les copropriétés
			Accompagner des propriétaires bailleurs
	12	Encourager les bailleurs sociaux à être exemplaires	Lutter contre la précarité énergétique
			Inciter à l'équipement de cheminées à foyer fermé
			Encourager les opérations d'acquisition-amélioration ou bail à réhabilitation
	13	Accompagner les particuliers et les entreprises à la mise en œuvre de nouveaux matériaux et de nouveaux process	Suivre et évaluer les efforts des bailleurs sociaux dans la réhabilitation et les gains de performance énergétique de leur parc
			Engager un plan de rénovation et de sobriété des bâtiments sociaux
			Accompagner par la formation les entreprises et artisans du bâtiment
			Promouvoir les nouveaux matériaux biosourcés dans les circuits de distribution
			Appuyer le développement de filières de matériaux biosourcés Assurer des débouchés de la filière de matériaux biosourcés



Axe	Numéro de l'action	Action	Sous-action
MOBILITE	14	Améliorer la pratique du vélo à l'échelle du Pays	Réaliser le schéma directeur cyclable
			Coordonner et suivre les investissements du schéma directeur cyclable
			Mettre en place un dispositif incitatif à l'utilisation du vélo
	15	Renforcer l'attractivité des transports en commun	Etendre le réseau MOUVEO aux communes limitrophes avec des véhicules moins polluants
			Centraliser l'information sur les transports en commun
			Développer l'information relative à la prise en charge partielle des frais de transports en commun par les employeurs
	16	Favoriser l'intermodalité	Restructurer le pôle d'échanges multimodal
			Favoriser la concertation entre la SNCF, MOUVEO et les usagers
			Favoriser l'intermodalité en permettant le transport de vélos dans les transports en commun
	17	Développer les usages partagés de la voiture	Maintenir les services et offres sur le train
			Développer les aires de covoiturage
			Etudier le déploiement de solutions de mobilité partagée
	18	Mettre en œuvre des plans de déplacement	Accompagner les entreprises vers des politiques de mobilité durable
Favoriser les mobilités alternatives pour les écoles			
Réaliser un Plan de Déplacement Administration			
19	Favoriser et sécuriser les mobilités actives	Etudier les zones 30 et zones de rencontre	
		Augmenter les liaisons vertes	
		Installer des stationnements vélos	
20	Déployer les bornes de recharge pour véhicules électriques	NC	
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	21	Lancer un plan de végétalisation du territoire	Lancer un plan de plantation d'arbres et de haies sur le territoire
			Développer les toitures et façades végétalisées
	22	Préserver la ressource en eau	Optimiser le réseau d'eau et d'assainissement
			Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eaux
	23	Développer un urbanisme durable	Optimiser l'utilisation d'eau potable pour les collectivités
			Mettre en place une réflexion vers un projet de territoire supra communal
Réaliser une fiche outil de la construction durable			
			Elaborer un référentiel pour l'amélioration des projets urbains et des constructions
			Utiliser des outils juridiques pour un urbanisme résilient



Axe	Numéro de l'action	Action	Sous-action
MOBILISATION DU TERRITOIRE	24	Mettre en place le Projet Alimentaire Territorial	Soutenir le Projet Alimentaire Territorial (PAT)
			Révéler le potentiel agricole et nourricier du territoire
			Accompagner l'émergence d'un dispositif de commercialisation en circuits courts alimentaires
	25	Mettre en œuvre des « villages Ambition Climat »	NC
	26	Sensibiliser, mobiliser et former aux enjeux énergie-climat les citoyens, jeunes et enfants, élus et agents, acteurs du territoire	Sensibiliser, mobiliser et former les agents et élus
			Sensibiliser, mobiliser et former la jeunesse
			Sensibiliser, mobiliser et former grand public
			Sensibiliser, mobiliser et former les professionnels
	27	Pérenniser et animer le Club Climat	NC
	28	Réduire les déchets	Mettre en oeuvre un schéma directeur 2030
Favoriser le réemploi, la réparation, le troc, le compostage...			
COLLECTIVITES EXEMPLAIRES	29	Réduire la facture énergétique publique	Réduire la consommation d'énergie des bâtiments publics
			Diminuer l'impact de l'éclairage public
	30	Mettre en œuvre une démarche d'achats durables	Mettre en place une politique d'achat durable
			Renouveler le parc de véhicules vers des véhicules moins polluants

Tableau 7 : rappel du plan d'action 2021

3.3 Bilan d’avancement global du plan d’action

Le bilan a été réalisé en juin 2024 sur les avancées des actions.
Le bilan des actions donne les indications suivantes :

Etat des sous-actions, évaluation à mi-parcours du PCAET	
Sous-actions finalisées	7
Sous-actions en cours	57
Sous-actions pas encore débutées et à réaliser	16
Sous-actions à reformuler ou à réinterroger	6
Sous-actions abandonnées	10

Tableau 8 : Avancement des actions, juin 2024

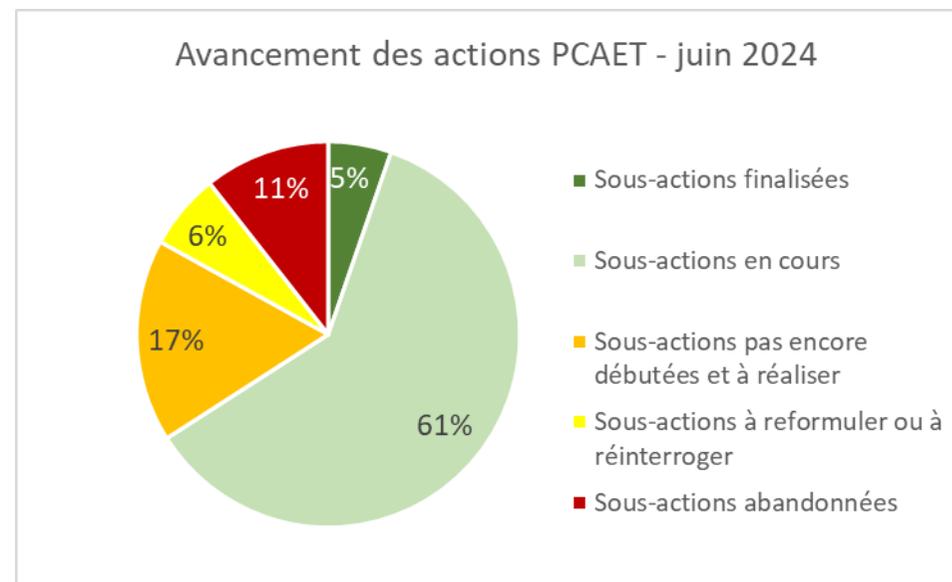


Figure 11 : Avancement des actions - juin 2024

Le bilan montre qu’à mi-parcours, ce sont **les deux tiers des actions prévues qui sont soit terminées, soit en cours**. Parmi les actions en cours, on compte des actions pérennes, qui doivent être reconduites sur plusieurs années et n’ont donc pas vocation à se terminer.

Ce bilan est très positif au regard du nombre total d’actions.

16 actions sont cependant identifiées comme à réaliser, et 10 comme « à réinterroger ». Il s’agit d’actions dont les moyens et conditions techniques n’ont pas encore été définies.

Seulement 11% des actions apparaissent comme abandonnées, parce que non faisables (pas de portage local) ou redondantes avec d’autres actions du plan d’action.



Les sous-actions finalisées :

- Créer une aire d'accueil pour les camping-caristes (axe économie locale) : créée en 2021
- Elaborer le schéma directeur de chauffage urbain (axe nouvelles énergie) : schéma réalisé en 2022
- Développer des unités de méthanisation (axe nouvelles énergies) : Création d'un méthaniseur en 2022, pour une production estimée à 25 GWh/an d'ici 2026.
- Identifier les surfaces adaptées à l'installation de panneaux solaires (axe nouvelles énergie) : réalisation d'un cadastre solaire en 2022
- Réaliser le schéma directeur cyclable (axe mobilité) : schéma réalisé en 2022.

Les sous-actions pas encore débutées et à réaliser :

Economie locale

- Aménager une passerelle pour les mobilités douces vers l'aire de camping caristes ;
- Mettre en place un service de location de vélos dans les aires de camping caristes ;
- Développer la filière bois sur le territoire ;

Nouvelles énergies

- Faire connaître l'équipement en adaptateurs de carburant E85 ;
- Inciter à l'équipement de cheminées à foyer fermé ;

Logement

- Accompagner par la formation les entreprises et artisans du bâtiment ;

Mobilité

- Développer l'information relative à la prise en charge partielle des frais de transports en commun par les employeurs ;
- Favoriser la concertation entre la SNCF, MOUVEO et les usagers ;
- Etudier le déploiement de solutions de mobilité partagée ;
- Installer des stationnements vélos : (à la charge des communes) ;

Adaptation au changement climatique

- Réaliser une fiche outil de la construction durable ;
- Utiliser des outils juridiques pour un urbanisme résilient ;

Mobilisation du territoire

- Révéler le potentiel agricole et nourricier du territoire ;

Collectivités exemplaires

- Mettre en place une politique d'achat durable.



Les sous-actions à reformuler ou à réinterroger :

Celles-ci concernent essentiellement l'axe logement. La structuration du plan d'action est à revoir au regard des évolutions nationales (programme France Renov) et des compétences de chaque acteur.

Les sous-actions abandonnées :

Economie locale

- Recenser les besoins en transport pour les mutualiser : action trop complexe ;
- Développement des liens entre tourisme et bioéconomie ; (non retenu à l'appel à projet permettant de le financer).

Nouvelles énergies

- Expérimenter des puits canadiens dans les caves : pas d'avancée de l'action. Cela concerne surtout le CIVC.

Logement

- Engager un plan de rénovation et de sobriété des bâtiments sociaux : action redondante, le sujet est repris dans d'autres sous-actions ;
- Promouvoir les nouveaux matériaux biosourcés dans les circuits de distribution et Appuyer le développement de filières de matériaux biosourcés : pas d'avancée ;

Mobilité

- Mettre en place un dispositif incitatif à l'utilisation du vélo ;
- Favoriser l'intermodalité en permettant le transport de vélos dans les transports en commun : la solution technique proposée n'est pas sécurisée. Cela a été abandonné dans la nouvelle DSP après étude ;
- Maintenir les services et offres sur le train : action redondante ;
- Augmenter les liaisons vertes : action redondante.



3.4 Analyse des indicateurs

3.4.1 Présentation des indicateurs suivis

Les indicateurs pour suivre les actions sont saisis sur la plateforme en ligne openpcaet partagée avec les acteurs du territoire.

Chaque acteur est en charge de compléter les indicateurs qui le concerne.

A mi 2024, 129 indicateurs sont entrés dans la plateforme, mais seulement 69 soit environ la moitié sont remplis.

Parmi ceux-ci, on compte 22 indicateurs de type oui/non : 20 oui et seulement 3 non. La liste de départ comportait 39 indicateurs de type oui/non, et il semble que la plupart des indicateurs non rempli correspond à des « non ». Soit globalement environ 50% des indicateurs réalisés.

Pour les indicateurs numériques, 25 sur les 47 remplis ne comportaient pas d'objectifs chiffrés initialement. Il n'est donc pas possible d'analyser leur taux d'avancement.

Enfin, si on considère les indicateurs chiffrés avec objectif, en dehors des consommations d'énergie et GES qui sont présentés précédemment dans le rapport, il reste 13 indicateurs, dont les niveaux d'avancement sont très variables : 4 présentent un objectif atteint voire dépassé, 4 un objectif atteint à plus des 2/3.

Les tableaux suivants présentent un bilan synthétique des principaux indicateurs remplis.

Nombre d'indicateurs	Total	Complété	Bilan d'avancement
Oui/Non	39	22	20 Oui, 2 Non
Numérique sans objectif	50	25	
Numérique avec objectif	40	12 + 10 pour les consommations et les émissions de GES	Cf. ci-après

Tableau 9 : taux de remplissage des indicateurs



label	Nom indicateur	Objectif global (à fin 2026)	Avancement global
11-g	Nombre d'opérations de sensibilisation sur les systèmes de chauffage au bois efficaces effectuées	Une opération de sensibilisation sur les systèmes de chauffage au bois efficaces par an	20%
4-a	Nombre de engins agricoles / viticoles testés	50 engins agricoles / viticoles testés	22%
30-a	Pourcentage de marchés avec critères d'achats durables (nombre de marchés avec critères/nombre total de marchés)	100	31%
26-c	Nombre d'opérations de sensibilisation /animation /formation réalisées auprès du grand public	60	35%
27-b	Nombre de membres du Club climat	150 membres au Club climat	40%
25-a	Nombre de Villages Ambition climat	5	60%
21-a	Nombre d'arbres et arbustes plantés	100 000 arbres et arbustes plantés	77%
9	Production d'énergie solaire par le patrimoine de la collectivité (Ville+Agglo) par an (en MWh/an)	105 pour l'agglo	83%
15-a	Pourcentage de communes desservies	100	100%
15	Fréquentation des transports en commun	900000	111%
4-b	Nombre d'événements mis en place pour favoriser les pratiques agricoles durables	8 événements mis en place pour favoriser les pratiques agricoles durables	225%
4-c	Nombre d'agriculteurs formés	50	260%

Tableau 10 : avancement des indicateurs numériques



Niveau	Indicateur	Objectif global	Avancement global
12-a	Mise en place d'une aide à destination des bailleurs sociaux pour des opérations d'acquisition-amélioration ou de bail à réhabilitation	Aide mise en place	100%
3-2-c	Création d'une nouvelle aire d'accueil pour les camping-caristes	Aire créée	100%
5-a	Charte forestière réalisée	Charte forestière réalisée	100%
27-a	Club climat pérennisé	Club climat pérennisé	100%
24-b	Réalisation d'un diagnostic du potentiel nourricier du territoire	Diagnostic du potentiel nourricier réalisé	0%
11-c	Lancement du dispositif d'aides aux propriétaires dépassant les seuils de l'ANAH pour la rénovation de logements	Dispositif d'aide mis en place	100%
6-b	Plan d'action de la convention ORT PVD élaboré	Elaboré	100%
16-a	Réalisation de l'étude de faisabilité relative à la restructuration et schéma directeur du pôle d'échanges multimodal	Etude de faisabilité relative à la restructuration et schéma directeur du pôle d'échanges multimodal réalisés	100%
11-b	Lancement de l'OPAH sur le territoire de l'Agglomération d'Epernay	OPAH mis en oeuvre sur le territoire	100%
15-b	Centralisation de l'information du réseau MOUVEO sur le système d'information multimodale (SIM) Fluo	Oui	100%
17-b	Réalisation d'une étude sur la valorisation du gaz produit par la station de traitement des eaux de Mardeuil	Oui	100%
18-1-c	Création de l'outil de covoiturage	Oui	100%



Niveau	Indicateur	Objectif global	Avancement global
29-a	Etude réalisée sur le potentiel de déploiement du solaire sur les toitures des bâtiments publics	Oui	100%
24-1	Création du PAT	Projet Alimentaire Territorial créé	100%
24-1	Diagnostic du PAT réalisé	Réalisé	100%
11-a	Lancement de l'OPAH-RU du Centre-ville d'Epernay	Réalisé	100%
9-a	Réalisation d'un cadastre solaire à l'échelle de l'Agglomération	Réalisé	100%
8-g	Réalisation d'une étude territoriale de mise en place de flotte de véhicules à faibles émissions	Réalisée	100%
14-a	Réalisation du schéma directeur cyclable	Schéma Directeur Cyclable réalisé	100%
7-a	Réalisation du schéma directeur de chauffage urbain	Schéma directeur de chauffage urbain élaboré	100%
6-b	Signature de la convention d'ORT	Signée	100%
11-f	Réalisation d'un système de suivi de la précarité énergétique	Système de suivi de la précarité énergétique réalisé	0%

Tableau 11 : Bilan d'avancement des indicateurs Oui/Non complétés



3.4.2 Bilan du suivi des indicateurs

L'analyse montre que le plan d'action est plutôt bien suivi, au regard du nombre d'actions et d'indicateurs totaux, puisqu'environ la moitié des indicateurs sont actuellement suivis par les différents acteurs.

Bien que ce ne soit pas fait dans le tableau de bord Openpcaet, il a été possible de différencier les indicateurs numériques et les indicateurs de type Oui/Non, ce qui permet une meilleure analyse de l'avancement.

En revanche, il n'existe pas d'indicateurs d'évaluation à proprement parler. Les consommations d'énergie et les émissions de GES, par exemple, sont mélangées parmi les indicateurs de suivi de l'avancement des actions. Indicateurs de suivi et d'évaluation sont complétés et suivis sans différenciation.

Il est préconisé de définir un véritable tableau de bord des indicateurs d'évaluation, permettant d'analyser l'état du territoire au regard des enjeux Climat Air Energie. Celui-ci pourra comprendre différents indicateurs d'évaluation tels que :

- Les consommations d'énergie du territoire par secteur, avec focus sur les consommations réelles d'électricité et de gaz disponibles annuellement en open data
- Les émissions de GES
- Les productions d'énergie renouvelable thermique et électrique
- Les émissions de polluants
- Des indicateurs sur la concentration de polluants atmosphériques (nombre de jours de dépassement)
- Des indicateurs sur la mobilité : fréquentation des transports en commun, km de voies cyclables...
- ...



3.5 Bilan d'avancement des actions portées par la Communauté d'Agglomération et la ville d'Epernay

Acteurs majeurs du PCAET, la ville et l'agglo sont pilotes ou copilotes de la quasi-totalité des actions : Epernay Agglo Champagne était partie prenante de 72% des sous-actions, et la ville d'Epernay de 23%.

Le bilan d'avancement a pu être réalisé grâce à la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique, en s'appuyant sur le référentiel Climat Air Energie.

Pour mémoire, le référentiel présente une liste de 62 actions (et 1111 items), et permet d'établir un pourcentage de réalisation.

3.5.1 Présentation de l'état des lieux Climat-Air-Energie 2023 :

L'état des lieux de 2023 a établi un score pour la CA et la Ville d'Epernay et la Ville de 41,2% d'actions réalisées.

Le détail par thématique est donné ci-dessous :

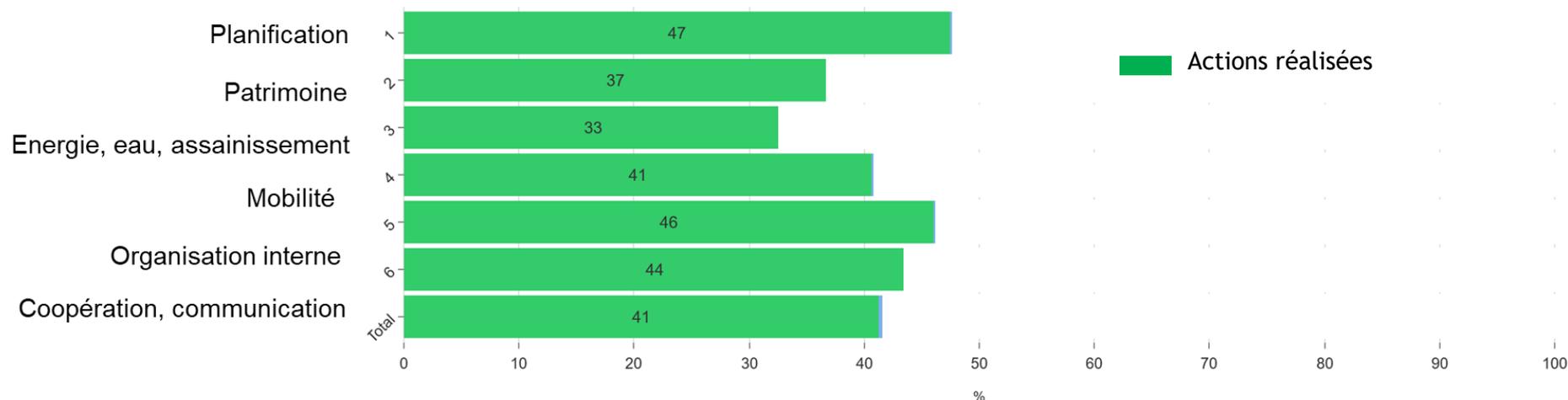


Figure 12 : Le score d'état des lieux 2023 démarche Territoire Engagé dans la Transition Ecologique - Climat Air Energie

Il est possible de faire un comparatif avec le cycle précédent avec toutefois quelques précautions d'interprétation : est présenté ci-dessous la somme des deux scores de la Ville et de l'Agglomération de l'ancien cycle pour pouvoir être comparé avec le nouveau cycle mais cela ne reflète pas forcément les progrès d'une des deux Collectivités. De même, le référentiel des actions de la démarche a subi 2 évolutions en 2019 et 2021 et les évaluations des thématiques ont donc changées ; cela est particulièrement important pour la thématique 6 de coopération et communication qui s'est beaucoup étoffée dans les actions attendues.

Ancien cycle :
CA Epernay
 Score de l'état des lieux : **39,5%**
13,8% planifié

Epernay
 Score de l'état des lieux : **39,1%**
13,8% planifié

Nouveau cycle :
Evaluation mutualisée
 Score de l'état des lieux provisoire : **41,5 %**

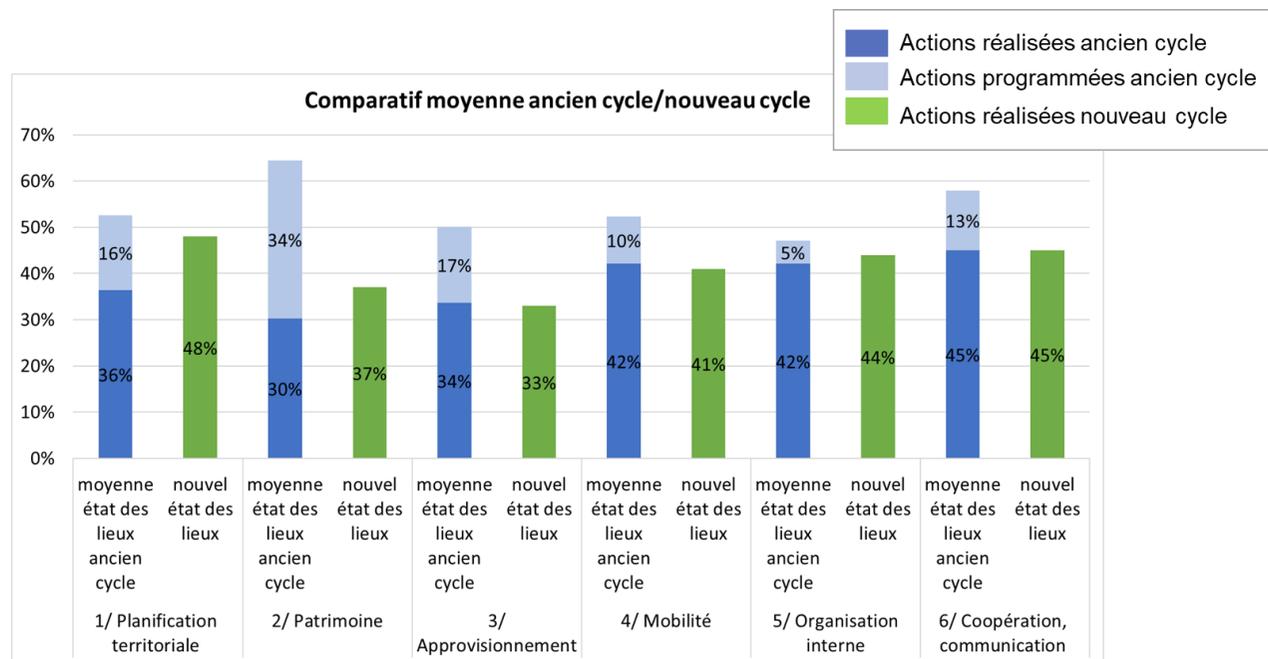


Figure 13 : Comparaison ancien cycle 2019 et le nouveau cycle de 2023

On constate que les scores d'état des lieux du nouveau cycle par thématique sont globalement plus élevés que ceux des états des lieux de l'ancien cycle (excepté pour le domaine 3 de l'approvisionnement), mais que les scores du nouveau cycle n'atteignent pas les scores avec les actions programmées. Entre les deux cycles, les efforts ont surtout permis le maintien des scores, sachant que le référentiel est devenu bien plus exigeant en quelques années.



Cet état des lieux à fin 2023 permet l'évaluation qualitative suivante :

- De nombreuses actions ont été mises en place : un socle solide instauré depuis 2017 ;
- Les engagements ont été confortés et de nouvelles actions déployées : portage de l'engagement, communication/concertation notamment
- Des plans et programmes bien définis structurent la démarche (PCAET, PLU/SCOTer, PLPDMA, 2 OPAH, Petites Villes de Demain, schéma cyclable, PTRTE...), menés avec de nombreux partenaires
- De nombreuses actions sont réalisées en particulier en faveur de la protection de l'environnement (nature/paysage, eau) et des déchets

3.5.2 Recommandations

Les recommandations suite à cet état des lieux sont :

- Amplifier le lien entre les enjeux Climat Air Energie et les autres politiques du territoire, de façon à ce que la transition écologique structure l'ensemble des démarches ;
- Mettre en place un Plan de Mobilité simplifié à l'échelle de la Communauté d'Agglomération ;
- Enclencher le déploiement d'un PLUi ambitieux
- Mieux structurer les engagements Climat-Air-Energie autour d'Ambition Climat) : communication sur la mise en œuvre des actions (suivi de la trajectoire stratégique ?), faire le lien avec tous les programmes (Eau et Climat, PEP PAPI, actions avec le CIVC, PTRTE...)
- Développer des actions de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR et des réseaux de chaleur (avec le SIEM ?)
- Développer l'exemplarité de la collectivité :
 - ✓ Déplacements,
 - ✓ Consommation d'énergie, eau, sobriété, installation EnR (ou surtout communiquer)
 - ✓ Achats
 - ✓ Formation, sensibilisation
 - ✓ Aménagement durable et exemplaire
 - ✓ Action innovante
 - ✓ Evènements éco-responsables
- Sensibiliser, communiquer plus sur les enjeux Climat-Air-Energie et sur les risques (adaptation au changement climatique) que sur les enjeux environnement (nature, eau, déchets)
- Réduire les déchets, recycler, réutiliser, réparer,
- Economiser l'eau, préserver les ressources...



4 Moyens humains et financiers

4.1 Le rôle de la Communauté d'Agglomération d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne

La CA d'Epernay s'est engagée dans la mise en place du plan d'actions avec la délibération d'« Ambition Climat 2025 » en Conseil Communautaire le 26 mai 2021, avec les partenaires. La Collectivité a la charge du portage de ce Plan Climat avec la réalisation de certaines actions et avec le suivi de l'avancement des actions.

Dans son rôle de coordinateur, la Collectivité a mis en place une organisation des moyens humains et financiers autour d'« Ambition Climat 2025 ».

Une cheffe de projet au sein de la Collectivité est chargée de la stratégie air-énergie-climat et de sa mise en place opérationnelle. Un comité de pilotage suit l'ensemble des démarches Climat Air Energie

4.2 Les porteurs des actions

La Communauté d'Agglomération d'Epernay est responsable du PCAET et du suivi de la mise en place du plan d'actions mais les acteurs du territoire ont été associés dès le début à la construction du plan climat.

Des actions du plan climat sont portées ou co-portées par des partenaires. Ceux-ci se sont positionnés dès la constitution du plan d'action en 2021 mais l'engagement a été renforcée depuis 2023 avec la définition d'une charte partenariale et la signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération. Début 2024, la Chambre d'Agriculture, les Communes de Mancy, de Villers-aux-Bois, du Mesnil-sur-Oger et de Bergères-les-Vertus, la CCI, Enedis et GRTgaz ont signé cette convention.

Le portage des actions (ou sous-actions) est assuré par près de 12 acteurs, en plus de la Communauté d'Agglomération d'Epernay.

La répartition des actions par porteur est définie comme indiquée ci-dessous :



Pilote	Nombre d'action portée ou co-portée	Pourcentage d'actions portées ou co-portées
Epernay Agglo Champagne	68	72%
Ville d'Epernay	22	23%
Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC)	3	3%
Chambre d'Agriculture Marne	3	3%
Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (PNRMR)	3	3%
PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne + PETR du Pays de Brie et Champagne	2	2%
Communautés d'Agglomération faisant partie du PETR	2	2%
Région Grand Est	2	2%
Communes	2	2%
SIEM	1	1%
Différents en fonction de l'opération	1	1%
Bailleurs sociaux	1	1%
Services de l'Etat	1	1%
Nombre total de sous-actions	94	

Tableau 12 : Liste des acteurs porteurs des actions du PCAET

La Communauté d'Agglomération est pilote ou co-pilote de près de **72%** des sous-actions et la Ville d'Epernay l'est pour près de **23%** des sous-actions.

Les autres pilotes portent des groupements d'actions selon les thématiques et selon les compétences.



Evaluation à mi-parcours du PCAET

Les porteurs des actions sont invités chaque année à communiquer les indicateurs de suivi pour l'année passée. Ces données sont capitalisées sur la plateforme Ambition Climat (cf paragraphe suivant). En complément, l'Agglomération est tenue informée de l'avancée quantitative et qualitative des actions en discussion directe avec les partenaires, lors des échanges sur les projets (projets du PCAET ou à d'autres occasions).

De même, les porteurs d'action au sein des services sont également invités à renseigner les indicateurs sur la plateforme. Près d'une quinzaine de personnes au sein des services (Ville et Agglomération) contribuent à la plateforme.

4.3 Les moyens de suivi déployés

Une [plateforme](#)² de type Open PCAET a été mise en place en 2021-2022, coordonnée par la Collectivité, alimentée par les partenaires et consultable au grand public. La plateforme permet de communiquer sur le Plan climat avec le descriptif des 34 actions, le détail par fiche action hiérarchisées selon les axes et les thématiques et les informations d'actualité.

La plateforme est alimentée par la Collectivité, ainsi que par les partenaires avec le remplissage des indicateurs par actions. Les partenaires doivent toutefois être relancés pour remplir la plateforme. Un mail d'information leur est envoyé depuis la plateforme et le remplissage des indicateurs est automatisé. Le suivi des indicateurs se fait uniquement via la plateforme. En effet, l'extraction des données sous format PDF ou tableur excel n'est pas optimisée voire impossible. Cela simplifie les démarches à condition que la plateforme ne présente pas de défaillance. Les limites du suivi se sont fait ressentir début 2024 avec une migration de la plateforme sur un nouveau serveur de la part de l'opérateur, et dans la mise à jour non opérationnelle des nouveaux indicateurs pour l'année 2023.

² <https://www.openpcaet.fr/caepernay/accueil/>

Les thématiques du plan climat

Figure 14 : illustration des pages accessibles de la plateforme Ambition climat (profil administrateur)



4.4 Les rencontres et l'animation du portage

L'élaboration du PCAET a été diffusée et partagée avec les acteurs du territoire avec une vision commune et des engagements sur des actions, mais le portage et l'animation n'a pas été immédiat à la suite du lancement du plan d'action.

En effet, avec le changement du chef de projet stratégie air énergie climat au sein de l'Agglomération, près d'une année a été nécessaire pour organiser le portage, l'animation et surtout pour définir les outils à mettre en place. Les indicateurs initiaux ont par exemple été redéfinis pour correspondre au mieux aux capacités des porteurs d'action.

En termes d'animation et de portage, l'Agglomération d'Epernay a lancé l'appellation « Ambition Climat 2025 » ainsi qu'un Club Climat rassemblant les acteurs engagés dans le Plan d'actions, à partir de 2022. L'engagement des partenaires est encore en cours de formalisation début 2024 avec la signature de la charte partenariale. A ce jour, 8 partenaires ont signé la charte.

Une réunion par semestre est prévue pour le Club Climat. Des lettres d'informations sont également éditées pour informer régulièrement sur les actions climat-air-énergie menées sur le territoire.

En mars 2024 le Club Climat compte près de 54 membres. Cela inclut les porteurs d'actions du Plan climat, mais également les acteurs qui s'y rattachent sans être forcément porteur. Ce chiffre a vocation à augmenter (objectif de 150 membres).

Les retours sur le suivi des actions par les partenaires par le relevé des indicateurs se fait une fois par an, en général en début d'année.

4.5 Les engagements financiers

Une estimation des budgets par fiche-action avait été donnée lors de l'élaboration du Plan d'action, avec une répartition selon 3 niveaux d'engagement financier :

- Faible : inférieur à 10 k€
- Moyen : entre 10 et 50 k€
- Fort : supérieur à 50 k€

Cette attribution relativement succincte n'est pas facilitée dans sa lecture et le suivi financier des actions n'a pas pu être formalisé. Les coûts sont portés au fur et à mesure soit par les Collectivités et suivis en interne par service, soit par les partenaires.

Toutefois, la Communauté d'Agglomération se projette pour les années à venir et réfléchi à la mise en place d'un budget vert, permettant de comptabiliser les coûts des actions « vertes » engagées par la Collectivité.



5 Perspectives suite à l'évaluation à mi-parcours

5.1 Bilan de la démarche, freins et blocages

La démarche d'élaboration du PCAET initiée en 2018 a permis de mettre en lumière l'état des lieux du territoire et de faire connaître l'importance des enjeux Climat-Air-Energie auprès des habitants et acteurs du territoire, ainsi qu'au sein de la Collectivité.

Des difficultés ont été ressenties dans l'élaboration du PCAET, à commencer par le contexte sanitaire en 2020 qui a retardé la date de délibération finale à mai 2021.

Le volet de la vulnérabilité face au changement climatique avait été jugé comme lacunaire par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale dès l'élaboration du PCAET. Il a été retravaillé par la suite (2023), avec une étude complémentaire et un plan d'action dédié.

La mise en œuvre du plan d'actions lors des premières années (2021-2022) a semblé difficile du fait de plusieurs facteurs :

- Un portage et un suivi à organiser avec des outils opérationnels encore à mettre en place,
- Un changement dans le portage au sein de la Collectivité avec l'arrivée de la cheffe de projet en charge du PCAET en 2020 ;
- Un plan d'action encore peu opérationnel : manque d'indicateurs pertinents (ou trop d'indicateurs difficiles à s'approprier), certaines actions peu concrètes
- pas de budgets attribués par actions, pas de vision financière globale du plan d'action

La mise en œuvre du portage et du suivi a donc mis plus de 2 ans, avec la définition et le renforcement de l'identité du PCAET sous la désignation « Ambition Climat 2025 », la mise en place de la plateforme de suivi et de communication en ligne, la création et l'animation du Club Climat et la signature d'une Charte Ambition Climat depuis fin 2023.

L'engagement dans la démarche Territoire Engagé dans la Transition Ecologique dans un premier cycle en 2019 puis dans un deuxième en 2023, a permis de renforcer la Collectivité dans le portage de son PCAET et a porté les ambitions du territoire à un haut niveau. Les actions facilitant la mise en place des actions du PCAET sont en effet valorisées dans la démarche et démontrent l'engagement volontaire de la CA d'Epernay.



5.2 Evolution du programme d'action

Dans le cadre du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique et de l'évaluation à mi-parcours, la ville d'Epernay et Epernay Agglo Champagne ont décidé de réactualiser entièrement le plan d'action PCAET.

L'objectif est triple :

- Actualiser le plan d'action pour tenir compte des évolutions de contexte
- Le rendre plus opérationnel, avec des actions clairement définies en termes de moyens humains et financiers
- Permettre un suivi plus fin du plan d'action.

Le nouveau plan d'action compte désormais 36 objectifs et 120 actions. Il a été structuré en objectifs (remplaçant les anciennes actions) et en actions (remplaçant les sous-actions précédentes).

Le tableau page suivante présente l'ensemble des objectifs du nouveau plan d'action (en vert les nouveaux objectifs)



Axe	Numéro	Objectif
ECONOMIE LOCALE	1	Développer l'écologie industrielle et territoriale
	2	Décarbonation des transports et des moyens productifs des industriels
	3	Favoriser la préservation des ressources en eau et en énergie
	4	Développer la mobilité touristique durable
	5	Sensibiliser et accompagner les acteurs du tourisme dans la transition écologique
	6	Accompagner les pratiques agricoles durables
	7	Gérer durablement les forêts
	8	Pérenniser et favoriser l'installation des commerces dans les centres-villes et centres-bourgs
NOUVELLES ENERGIES	9	Développer les énergies renouvelables sur le territoire
LOGEMENTS	10	Soutenir la Maison de l'Habitat dans ses actions
	11	Accompagner la rénovation des logements du territoire
	12	Prendre en compte l'enjeu de confort thermique d'été
MOBILITE	13	Favoriser l'usage du vélo sur le territoire
	14	Renforcer l'attractivité des transports en commun
	15	Favoriser l'intermodalité
	16	Développer les usages partagés de la voiture
	17	Mettre en œuvre des plans de déplacement
	18	Déployer les bornes de recharge pour véhicules électriques
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	19	Favoriser la végétalisation du territoire
	20	Préserver la ressource en eau
	21	Lutter contre les inondations
	22	Lutter contre les espèces invasives et espèces exotiques envahissantes
	23	Développer un urbanisme durable



Axe	Numéro	Objectif
MOBILISATION DU TERRITOIRE	24	Assurer la gouvernance partagée de la politique climat air énergie
	25	Mettre en place le Projet Alimentaire Territorial
	26	Sensibiliser, mobiliser et former les élus et les communes
	27	Sensibiliser, mobiliser et former la jeunesse
	28	Sensibiliser, mobiliser et former le grand public
	29	Sensibiliser et accompagner les organisateurs d'évènements et de manifestations
	30	Sensibiliser les commerçants et artisans aux enjeux de la transition écologique
	31	Réduire les déchets
COLLECTIVITES EXEMPLAIRES	32	Favoriser la performance énergétique et écologique ainsi que le développement des énergies renouvelables au sein du patrimoine d'Epernay Agglo Champagne
	33	Favoriser la mobilité durable au sein des services de l'EPCI
	34	Sensibiliser, mobiliser et former les services et les agents aux enjeux de la transition écologique
		Sensibiliser, mobiliser et former les services et les agents
	35	Intégrer des critères environnementaux dans le fonctionnement interne des services
36	Suivre et évaluer la politique de transition écologique de l'EPCI	

Tableau 13 : Structure du nouveau plan d'action



Le nouveau plan d'action comporte une douzaine de co-porteurs d'actions et de nombreux partenaires.

Dans ce nouveau plan :

- **38 actions du plan d'action 2021 sont poursuivies** : il s'agit soit d'actions de long terme, soit d'action non encore terminées
- **15 actions ont été reformulées** : il s'agit pour la plupart d'un travail de fond pour reprendre les actions encore non engagées afin de les réécrire, d'identifier le porteur et les conditions opérationnelles. Pour quelques-unes, la reformulation consiste à passer à une seconde phase de l'action. Par exemple « élaborer un schéma cyclable » a été remplacé par la mise en œuvre des aménagements.

Le plan d'action comprend **67 actions nouvelles** soit plus de la moitié. Plusieurs objectifs en particulier ont été renforcés suite à l'analyse de la vulnérabilité au changement climatique

- La végétalisation du territoire avec de nombreuses actions, ce qui répond aussi à l'enjeu de renforcer le stockage de carbone, qui se dégrade plutôt actuellement ;
- La prise en compte de l'enjeu « eau » et de la lutte contre les inondations.

Ont aussi été nettement renforcés l'urbanisme durable, la mobilité, et l'accompagnement des entreprises.

Concernant le soutien aux énergies renouvelables et la sensibilisation, la plupart des actions ont été réécrites avec le choix de propositions d'actions concrètes et opérationnelles.

Chaque action du nouveau plan est associée à un ou plusieurs indicateurs. Pour 90% des actions, l'objectif de l'indicateur est défini précisément.



5.3 Conclusion

Le nouveau programme d'action constitue une actualisation pertinente du PCAET. Il tient compte du bilan à mi-parcours et des recommandations formulées lors de l'analyse. La définition des indicateurs est plus précise et permettra d'améliorer le suivi.

Il est cependant préconisé de définir en parallèle un tableau de bord des indicateurs d'évaluation, et d'améliorer les possibilités de reporting global de l'outil Openpcaet.

La mise en œuvre de ce nouveau programme devrait permettre à la collectivité de poursuivre les objectifs stratégiques qu'elle s'est fixée.

Au regard des indicateurs généraux du territoire (consommation et production d'énergie, émissions de GES et de polluants et stockage carbone), le territoire suit globalement ses objectifs stratégiques, et ce malgré des ambitions très fortes (territoire à énergie positive et neutre en carbone en 2050). Cela est toutefois à nuancer avec le contexte sanitaire de 2020 et 2021 qui a favorisé une baisse conjoncturelle ; les indicateurs de 2022 et des années suivantes devront confirmer les tendances.

Annexe : Présentation du territoire la Communauté d'Agglomération d'Épernay, Coteaux et plaine de Champagne

La Communauté d'Agglomération d'Épernay compte **47 communes** et **47 360 habitants** (données Insee 2020), sur une superficie de **587 km²**, soit une densité globale de **80,7 habitants par km²**. En comparaison, le département de la Marne a une densité de 69 hab./km², la région Grand Est a une densité de 97 hab./km² et la France une densité de 121 hab./km². Le territoire a la particularité d'avoir une ville-centre d'importance, avec la Commune d'**Épernay** qui compte 22 360 habitants en 2020, soit près de **47%** de la population de l'Agglomération.

Le territoire est à dominance rurale, à l'exception du périmètre d'Épernay qui a des caractéristiques urbaines.

La Collectivité compte :

- 7 communes dont la population est comprise entre 1 000 et 3 500 habitants : Blancs-Coteaux (3 250 habitants), Avize, Magenta, Mardeuil, Pierry, Chouilly et Le Mesnil-sur-Roger ;
- 10 communes entre 500 et 900 habitants : Athis, Oiry, Cramant, Moussy, Cumières, Plirot, Grauves, Bergères-lès-Vertus, Val-des-Marais, Vinay ;
- 23 communes entre 100 et 300 habitants ;
- 6 communes de moins de 100 habitants.



Figure 15 : Le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Épernay, Coteaux et plaine de Champagne



D'après les données Insee, la **population est globalement en décroissance constante** depuis les années 1970 : 53 520 habitants en 1975 contre 47 360 habitants en 2020.

L'activité économique présente un grand nombre d'établissement à activité tertiaire (51% des établissements actifs employeurs en 2020 ; Insee), ce qui est cependant beaucoup moins marqué que la tendance nationale, dont le taux est à 78%. **L'activité réellement dominante concerne la production de champagne.** En effet, les activités agricoles (activités viticoles-vinicoles notamment) représentent près de **34% des établissements actifs employeurs** (contre 7,4% à l'échelle régionale et 4,8% à l'échelle nationale).

Les activités industrielles représentent près de 8,3% des établissements employeurs, ce qui est un peu au-dessus des moyennes régionale (7,5%) et nationale (6,5%). Les activités industrielles sont également tournées autour de la production du champagne, comprenant toute la chaîne de production des emballages et de bouteille (verrerie). A noter que l'activité industrielle du territoire concentre près de 42% des consommations d'énergie finale du territoire de la CA d'Epernay en 2020, alors que la moyenne nationale est autour de 20%, ce qui reflète l'intensité de la production.

Les activités touristiques et notamment de l'œnotourisme sont également importantes, avec de nombreux sites d'hébergement.

La CA d'Epernay est traversée par :

- La D933 dans la partie sud du territoire, reliant Châlons-en-Champagne à Paris,
- La D951 qui traverse le territoire du nord au sud et qui relie Reims à Suzanne en passant par Epernay,
- La D3 dans la partie nord qui longe la Marne et relie Dormans à Châlons-en-Champagne en passant également par Epernay.

Le territoire n'est pas traversé par de grands axes autoroutiers. L'A26 passe à l'est du territoire et relie Châlons-en-Champagne à Troyes. L'A4 passe au nord-ouest du territoire ; elle relie Paris à Strasbourg en passant par Reims à 25 km au nord du territoire.

Le territoire n'est desservi que par une seule gare à Epernay, sur une des lignes Paris-Strasbourg ou Epernay-Reims. Le territoire est également parcouru par un réseau de bus autour d'Epernay (réseau Mouvéo, de la compétence de la Communauté d'Agglomération) ou par la Région.

La Marne qui est un axe fluvial régional majeur traverse le territoire d'Est en Ouest en passant par Epernay. De multiples cours d'eau parcourent également le territoire.

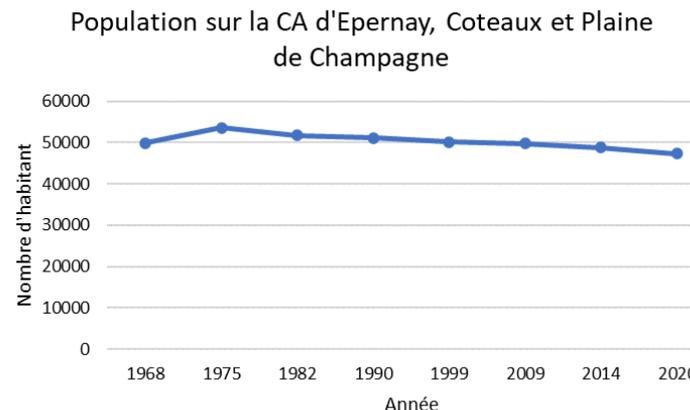


Figure 16 : évolution de la population depuis 1968 de la CA d'Epernay (donnés Insee)



La surface agricole utile (SAU) représente près de 72,9% de la surface du territoire. Le territoire est en plein cœur de la culture du Champagne (Epernay « capitale du Champagne »). La quasi-totalité des surfaces de vignes bénéficie du label français AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) ainsi que du label européen AOP (Appellation d'Origine Protégée). Le territoire bénéficie de deux appellations : Champagne et Coteaux Champenois.

Le bien "Coteaux, Maisons et Caves de Champagnes" a été classé en 2015 au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La forêt est également présente sur le territoire, puisque le milieu forestier occupe près de 16,3% de la surface de l'Agglomération, avec une majorité de feuillus. La CA d'Epernay est un territoire « porte » du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims puisque le parc se situe en bordure nord.

ATOUTS	FAIBLESSES
Territoire contrasté entre une ville-centre (Epernay) et des pôles ruraux. Diversité entre pôles urbains et zones rurales. Patrimoine économique, naturel et touristique d'importance autour des activités viti-vinicoles Bonne qualité de vie globale	Vieillesse de la population (légèrement supérieur à la tendance nationale) Des émissions de GES importantes (industrie : 36%, agriculture : 21%, résidentiel : 14%, transport : 14%, en 2020) Territoire peu desservi par les axes structurants de mobilité
OPPORTUNITES	MENACES
Un territoire qui s'inscrit dans son environnement (voisinage du PNR de la Montagne de Reims, patrimoine UNESCO...) Un SCoT (à l'échelle de 3 intercommunalités) garant d'un équilibre entre pôles urbains et ruraux Une volonté de baisse de la consommation d'espace Un territoire fortement marqué par l'activité viticole-vinicole à valoriser Un accompagnement de la transition de l'agriculture à apporter Un développement d'un tourisme « vert » à conforter avec la prise en compte des Objectifs Développement Durable Une transition énergétique et climatique à poursuivre	Population vieillissante pour laquelle il faut prévoir des services adaptés Risque de vulnérabilité de la population (sociale mais aussi face aux effets du changement climatique) Une économie vulnérable aux crises énergétiques et aux effets du changement climatique Des ressources biologiques et naturelles à préserver

Tableau 14 : analyse AFOM du territoire